

PLUi

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal -



PLU Intercommunal du

HATTGAU

ASCHBACH, BETSCHDORF, HATTEN, OBERROEDERN, RITTERSHOFFEN, STUNDWILLER

Elaboration

21/10/2015

Modification simplifiée n°1

28/09/2016

Modification simplifiée n°2

18/12/2019

Modification n°1

NOTE DE PRESENTATION

(Selon l'article R123-8 du code l'environnement)

Modification n°2 ENQUETE PUBLIQUE

VU POUR ETRE ANNEXE
A L'ARRETE DE CE JOUR

A HOHWILLER
LE 20/08/2020

LE PRESIDENT

PAUL HEINTZ



NOTE DE PRESENTATION

(Prévue à l'article R123-8 du code de l'environnement)

COORDONNEES DU MAITRE D'OUVRAGE :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt
4 rue de l'Ecole
67250 HOHWILLER
03 88 05 61 10

OBJET DE L'ENQUETE :

Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Hattgau

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Hattgau :

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Hattgau a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire en date du 21 octobre 2015.

Modification à RITTERSHOFFEN :

1. Création d'une zone Ac pour l'implantation d'une unité de méthanisation

Déroulement de la procédure :

Le projet de modification est notifié à l'autorité environnementale, avant l'ouverture de l'enquête publique ainsi qu'aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L132-7 (Etat, région, Département, chambres consulaires...) et L.132-9 (SCoT) du Code de l'Urbanisme
A l'issue de l'enquête, le projet de modification sera approuvé par le Conseil Communautaire.

CARACTERISTIQUES LES PLUS IMPORTANTES DU PROJET :

- La création d'une zone agricole constructible

PRINCIPALES RAISONS POUR LESQUELLES, NOTAMMENT DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LE PROJET SOUMIS A ENQUETE A ETE RETENU :

Il s'agit d'adapter le document d'urbanisme à la marge dans des zones déjà urbanisées et non de remettre en cause ses options fondamentales.

- Natura 2000 :

La modification du PLUi du Hattgau se concentre sur la commune de Rittershoffen qui est concernée par la protection Natura 2000 (Directives Oiseaux et Habitats).

La modification du PLUi qui consiste à créer une zone Ac pour favoriser l'implantation d'une unité de méthanisation, est suffisamment éloignée des protections Natura 2000 – Directive Oiseaux (1,5 km) et Directive Habitats (3 km), pour ne pas l'impacter.

Les zones de protection Natura 2000 ne sont donc en rien impactées par la présente modification du PLUi du Hattgau.

- Les écosystèmes :

La création d'une nouvelle zone agricole constructible Ac est prévue sur des terres agricoles, dont les écosystèmes sont déjà appauvris par une culture intensive (maïs grain essentiellement).

Une incidence positive liée à ce projet est clairement le développement des énergies renouvelables sur le territoire du Hattgau, qui fait baisser l'utilisation des énergies fossiles, et qui donc bénéficie aux écosystèmes, comme à l'ensemble de l'environnement. L'impact sur les écosystèmes est donc positif.

- Les incidences sur la santé humaine :

La société Métha 2S aurait pu décider d'implanter l'unité de méthanisation dans la zone Ac existante à l'Est du gazoduc, mais la séquence ERC, et en premier lieu le principe d'évitement, a été bien pris en compte : la création de la zone Ac en est le résultat.

Le projet pour lequel est créée la zone Ac a vraisemblablement un impact sur l'environnement en générant des nuisances olfactives à proximité. Celles-ci seront minimisées par des mesures, notamment techniques, prises par le porteur de projet qui n'auront que très peu d'impact sur la santé humaine : c'est le principe de réduction. De plus, le sens des vents dominants est favorable pour la population de Rittershoffen, qui se trouve la plus proche de l'installation (côté Est).

- Les incidences sur le paysage :

Cette nouvelle zone agricole constructible aura effectivement un impact sur le paysage, du fait de la position du site sur des terrains plans et visuellement exposés. Mais cette modification du PLUi pour ce projet d'unité de méthanisation s'accompagne de règles sur l'aspect extérieur des constructions et sur les plantations, dont l'objectif est d'intégrer au mieux les installations dans le paysage du Hattgau.